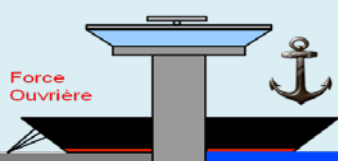


Compte de résultat simplifié			Période du 12 janvier 2012 au 12 janvier 2013		
2012					
PRODUITS			CHARGES		
	Année N	Année N-1		Année N	Année N-1
Produits d'Exploitation (I)	14122	0	Charges d'Exploitation (I)	10121,75	0
Cotisations reliquat			FEETS	3886,4	
Cotisations	13178		UD 83+62+34	5451	
Subventions					
Autres produits : GPMM 2011/2012	944		FGF	784,35	
Transfert de charges			Divers		
Divers					
Produits Financiers (II)			Charges d'Activités (II)	6529,53	0
Média Convergence 2011	3500		AG	4969,52	
Divers			CAP		
			Réunions		
Produits Exceptionnels (III)			Formation		
Intérêts épargne			Rembt frais déplacement	1560,01	
Divers : remboursement SG	2000		Divers		
Contributions de financement (IV)			Charges de Fonctionnement (III)	929,57	0
Report des ressources non utilisées			Achats : ordi portable	699,99	
des exercices antérieurs (CCP)	3497,76		Téléphonie & @ hotmail	19,99	
Divers			Frais bancaires	14,59	
			Frais secrétariat	195	
			Divers		
			Charges Exceptionnelles (IV)		
			Divers : gerbe	150	
			Divers		
TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV)	23119,76	0	TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	17730,85	0



Résultat Exercice N-1 :	0	
Résultat Exercice N :	5388,91	EXCEDENT
Solde Comptable au 12/01/2013 :	5388,91	en caisse
Produits de Placement au 12/01/2013 :	7248,51	LIVRET A
	12637,42	

Compte approuvé à l'unanimité par le Conseil du syndicat Snop-Fo le 12 janvier 2013 à Paris

CCP		
en compte	12/01/2012	3497,76

LIVRET A		
en compte	12/01/2012	7100,59
dividendes		147,92
versement		
recettes		7248,51
virement div		
en compte	12/01/2013	7248,51



Compte de résultat : retrace les produits et charges sur une période

Bilan : état du patrimoine, image financière Actifs & Passifs à l'instant T

Annexe simplifié : commentaire sur le compte & bilan

Fonds syndicaux : Total Actif - Total Dettes (= solde comptable + Livret)

Bilan Simplifié

2012



Exercice du 12 janvier 2012 au 12 janvier 2013

ACTIF

PASSIF

	Brut Année N	Amortissements & Dépréciations N	Net Année N	Net Année N-1		Net Année N	Net Année N-1
Actif Immobilisé (I)	0		0		Fonds Syndicaux (I)	12637,42	
Actif Incorporel	0		0		Réserves	0	
Actif Corporel	0		0		Report à nouveau	0	
Actif Financier	0		0		Résultat de l'exercice	12637,42	
Actif Circulant (II)	10121,75		10121,75		Provisions pour risques charges (II)	0	
Stocks & Fournitures	0		0		Fonds dédiés (III)	0	
Créances	10121,75		10121,75		DETTES (IV)	10121,75	
Disponibilités (III)	12637,42		12637,42		Dettes financières	10121,75	
Comptes régularisation ACTIF (IV)			0		Dettes diverses		
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV)	22759,17		22759,17		Comptes régularisation PASSIF (V)	0	
					TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	22759,17	

L'**actif** comprend tous les biens et droits que possède l'entreprise : bâtiments, fonds de commerce, matériel, créances, brevets déposés, etc.

l'actif immobilisé (fonds de commerce, matériel, etc.) ,

l'actif circulant (stocks, créances, solde bancaire créditeur, etc.).

le **passif** est constitué des ressources de l'entreprise : les capitaux propres (passif immobilisé) et les dettes (passif circulant).

Dans un bilan comptable normal, l'actif doit toujours être égal au passif.



Compte approuvé à l'unanimité par le Conseil du syndicat Snop-Fo le 12 janvier 2013 à Paris



Annexe aux états financiers 2012

Les états financiers du Snop-Fo se caractérisent pour l'exercice ouvert le 12 janvier 2012 et clos le 12 janvier 2013 :

Total du Bilan :	12637,42
Produits d'Exploitation :	14122
Excédent de l'Exercice :	5388,91

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du Snop-Fo.

1 / Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evènements principaux de l'exercice

L'exercice 2012 d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n° 2009-10 du 03 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant "rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail", et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

le compte de résultat

le bilan

l'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Le Snop-Fo a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n° 2009-10 du 03 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliqués dans le respect du principes de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n° 99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affilié à FO dont elle applique les dispositions de la charte de la cotisation syndicale.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2 du règlement n° 2009-10 du 03 décembre 2009.

2 / Informations relatives au bilan

2.1 Produits à recevoir :

Cotisations	14122
Autres financements	0
Total des produits à recevoir	14122

2.2 Dettes :

Fournisseurs	0
Dettes sociales	10121,75
Total des dettes	10121,75

Gain cotisations	4000,25
-------------------------	----------------

2.3 Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds syndicaux	au 12/01/13	Augmentation	Diminution	au 12/01/12
résultat N	12637,42	X		10598,35
résultat N-1				

3 / Informations relatives au compte de résultat

3.1 Subventions en 2012 :

MédiaConvergence : rappel de 2011 : 3500€

3.2 Charges en 2012 :

	N	Augmentation	Diminution	N-1
Activité du Snop-Fo	6529,53			
Fonctionnement	929,57			

3.3 Bilan des Adhérents sur 10 ans :

Année	Total	Dont Ext.
2002	53	9
2003	52	9
2004	56	12
2005	71	11
2006	78	11
2007	91	7
2008	113	25
2009	131	26
2010	158	30
2011	170	48
2012	184	44

3.4 Adhérents 2012 (par grades):

C1	7
C2	17
LT	115
Retraité	1
Nantes	14
Marseille	30
Total	184

Participation Syndicat F.O. de Nantes :

13 LT + 1 C2 + 0 C1

Participation Syndicat F.O. de Marseille :

24 LT + 6 C2 + 0 C1

Coût d'une carte du Syndicat :

FEETS (27,76) + UD (39,48) + FGF (6,24) = 73,48

coût + 1,21€

2009	68,44
2010	70,44
2011	72,27
2012	73,48

Situation financière positive.

Le solde des cotisations nous rapporte cette année 4000€ dont (464€ 2011 + 480€ 2012 Marseille)

Reste Nantes a régler sa participation 224€ pour 2012.

Cependant, l'importante activité du syndicat entraine toujours plus de frais, nombreux déplacements qui ne sont pas pris en charge par l'administration, (dont Bastia, Clusters Ccnu...) en sont les plus récentes conséquences financières.

Le coût de la carte FO augmente d'environ 1€ par an.

Le secrétaire général a remboursé son avance pour déplacement.

Le nombre de cotisants continue toujours à augmenter avec 184 adhérents dont 36 nouveaux (31 en 2011) pour 140 adhérents directs, 14 Nantes et 30 Marseille.

Frais de l'AG 2012 : 4969€

Médiaconvergence toujours avec nous mais prévoir au cas ou?

Compte tenu de ces éléments, je propose d'augmenter les cartes afin que leur revenu couvre au moins les frais d'AG qui deviennent plus important de part le nombre, mais surtout d'anticiper un départ de Médiaconvergence.

Soit de 2€ (correspondant frais carte Fo) pour l'ensemble.

	2011	2012	2013
<i>C1</i>	110 €	112,00	114,00
<i>C2</i>	100 €	102,00	104,00
<i>Lt</i>	90 €	92,00	94,00

Le Trésorier du SNOP-FO
Alain BRISSON



La Commission de contrôle du SNOP-FO